

LOGISTIQUE URBAINE

ARRETE N° 25/60

ARRETE

ARRETE PERMANENT PORTANT REGLEMENTATION GENERALE DES ARRETS MINUTES, DES AIRES DE DEPOSES MINUTES, DES AIRES DE LIVRAISONS ET DES AIRES DE LIVRAISONS MUTUALISEES SUR LA COMMUNE DE CANNES - MODIFICATIF

Le Maire de la Ville de Cannes,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L511-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-5,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R417-10 alinéa 4,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière dans l'article 55-c-2 de sa quatrième partie modifié en date du 06 décembre 2011,

Vu l'arrêté municipal n°21/7878 du 26 novembre 2021, portant délégation de fonctions et de signature à Madame Marie Pourreyron, Douzième Adjointe,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement des véhicules sur certaines voies de la commune de Cannes et instaurer un stationnement minute gratuit, des arrêts minutes, des aires de déposes minutes, des aires de livraisons et des aires de livraisons mutualisées sur certaines voies de la commune de Cannes afin de favoriser des rotations du stationnement près des commerces,

Mise en ligne le 08/01/2025 jusqu'au 08/03/2025 Logistique Urbaine

Arrete (suite) N° 25/60

ARRETE

Les arrêtés municipaux antérieurs sont abrogés

ARTICLE 1

À compter de la signature du présent arrêté, il sera régularisé les stationnements minute gratuits, les arrêts minutes, les aires de dépose minute, les aires de livraisons et les aires de livraisons mutualisées sur le territoire de la commune de Cannes, les horaires de ces arrêts ainsi que leur durée limite d'utilisation sont définis dans la liste annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2

Définition: Les termes « arrêt » et « stationnement » sont définis à l'article R110-2 du Code de la Route :

- « arrêt » désigne l'immobilisation momentanée d'un véhicule sur une route durant le temps nécessaire pour permettre la montée ou la descente de personnes, le chargement ou le déchargement du véhicule, le conducteur restant aux commandes de celui-ci ou à proximité pour pouvoir, le cas échéant, le déplacer.
- « stationnement » désigne l'immobilisation d'un véhicule sur la route hors les circonstances caractérisant l'arrêt.
- le terme « livraison » désigne toute opération de chargement ou de déchargement de marchandises d'un véhicule automobile ou poids lourds effectuée à partir de la voie publique.

ARTICLE 3

Les dispositifs du présent arrêté s'appliquent sur les emplacements figurant dans la liste annexée au présent arrêté.

Les véhicules en stationnement pendant les périodes et au-delà de la durée fixée par la liste annexée du présent arrêté modifié, sont en stationnement interdit.

La violation des règles au présent arrêté constitue une infraction réprimée par l'article R417-10 alinéa 4.

Tout véhicule trouvé en infraction pourra être conduit à la fourrière intercommunale aux frais, risques et périls de son propriétaire en application de l'article L325-1 à L325-3 du Code de la Route.

La présente réglementation entrera en vigueur dès la mise en signature du présent arrêté.

Logistique Urbaine

Arrete (suite) N° 25/60

ARTICLE 4

La signalisation réglementaire par panneau B6a1 et panonceau M6f et M6a portant mention de la période et de la durée maximum de stationnement est "interdit" et le panonceau fourrière compléter par une signalisation verticale supplémentaire indiquant les temps, horaires, sera mise en place par le service Circulation de la ville de Cannes.

ARTICLE 5

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Cannes,
Monsieur le Commissaire Central de la Police Nationale,
Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
Madame le Directeur Général Adjoint des Services et Médecin Directeur de la
Direction Hygiène et Santé et Affaires Sociales,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

r le Maire, jointe déléguée, ie POURREYRON

Fait à Cannes, le

0 7 JAN. 2025

Arrêt-minute / dépose-minute / Livraison / Livraison mutualisée Arrêt-minute

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	s durée autorisée	Observations
Place arr	êt Total Nombre de places	330			
	AVENUE DE FRANCE				
		n° 25	1 (de 8h à 20 h - 30 mn Max	ki <nul></nul>
	AVENUE DE GRASSE				
		n° 305	1 (de 8h à 20 h - 30 mn Max	ki <nul></nul>
		n° 132		de 8h à 20 h - 30 mn Max - bibliobus	ki <nul></nul>
		n° 339	2 0	le 8h à 20 h - 30 mn Max	ci <nul></nul>
		n°2	1 c	le 8h à 20 h - 30 mn Max	ri <nul></nul>
		89	3 0	le 8h à 20 h - 30 mn Max	ii <nul></nul>
		n° 252	2 0	le 8h à 20 h - 30 mn Max	i <nul></nul>
		77 face à la rue escarras/Louis Blanc	1 d	le 8h à 20 h - 30 mn Max	i <nul></nul>
	AVENUE DE LERINS				
		n° 28	4 d	le 8h à 20 h - 30 mn Max	i <nul></nul>
		face à la place Saint Jin-Jin	8	es mardi et vendredi de h à 20 h - 30 mn Maxi ; bre au-delà	<nul></nul>
	AVENUE DE LYON				
		n° 1	1 d	e 8h à 20 h - 30 mn Max	i <nul></nul>
	AVENUE DE VALLAURIS				
		face au n°1	3 d	e 8h à 20 h - 30 mn Max	i <nul></nul>
	AVENUE DES ANGLAIS				
		n°17	2 d	e 8h à 20 h - 30 mn Max	i <nul></nul>
	AVENUE DES BROUSSAILLES				
		n° 22	2 <	nul>	<nul></nul>
OF BUILDING PARTY	AVENUE DOCTEUR				

Туре	Voie	Section de voie	Nombre place	es durée autorisée (Observations
		n° 60	3	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
		n° 26	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
	AVENUE DU CAMP LONG				
		n° 25	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
	AVENUE DU CEDRE	以主义等后的主义主义。			
		n° 1	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
	AVENUE DU PETIT JUAS				
		n° 17	3	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
	AVENUE DU VERT COTEAU				
		face au n°8	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
	AVENUE FRANCIS TONNER				
		N 97 - 101		Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul></nul>
		N 39		Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul></nul>
		N100		Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul></nul>
		N 131 - 135		Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul></nul>
		n120		Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul></nul>
		N122		Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul></nul>
		N94	4		<nul></nul>
		N 97 - 95		Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul></nul>
		N 55	3		<nul></nul>
		N 60		Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul></nul>
		N 87		Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à	<nul></nul>

уре	Voie	Section de voie	Nombre place	s durée autorisée	Observations
				12h et de 14h à 19h	
		N 137 - 139		Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul></nul>
		N 107		Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul></nul>
		N 119	MESSAGE	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul></nul>
		N 69		Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul></nul>
		N 75		Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul></nul>
		N 109 bis		Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul></nul>
		N 53	1	Zone bleue 1h maxi du undi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul></nul>
		N 66	1	Zone bleue 1h maxi du undi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul></nul>
		N151	1	Zone bleue 1h maxi du undi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul></nul>
	AVENUE ISOLA BELLA - ROSELLA HIGHTOWER				
		parking villa les bleuets	5 (de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
	AVENUE MARECHAL JUIN				
		n° 79	4 0	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
		n° 32	3 0	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
		n° 46 - 48	3 0	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
		n° 69	2 0	le 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
		n° 73	2 0	le 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
		n° 120	1 d	le 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
	AVENUE MICHEL JOURDAN				Marie 15
		n°67	2 d	le 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>

Туре	Voie	Section de voie	Nombre place:	s durée autorisée	Observations
					Age
		entre le n° 121 et le n° 123	2 (de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	Parking les Caravelles
		face au n°81	2 (de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
		face au n° 106	2 (de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
		n°87	1 (de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
		n°88	1 0	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
		n° 28	1	Zone bleue 1h maxi du undi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul></nul>
		n° 1	l	Zone bleue 1h maxi du undi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul></nul>
		face au n° 9	l	Zone bleue 1h maxi du undi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul></nul>
	AVENUE MONTE-CARLO				
		n° 2-4	3 0	le 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
		n° 9	2 d	le 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
		n° 3-5	4 d	le 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
	AVENUE REINE ASTRID				
		n° 6	2 d	le 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
	AVENUE SAINT-JEAN				
		n°12	1 d	e 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
		face au n° 8	4 d	e 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
		Face au n 3	lu	one bleue 1h maxi du undi au samedi de 8h à 2h et de 14h à 19h	<nul></nul>
	AVENUE SAINT-LOUIS		700		
		n° 21-23	1 d	e 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
		<nul></nul>	4 d	e 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
	AVENUE SELVOSA				

ре	Voie	Section de voie	Nombre plac	es	durée autorisée	Observations
		n° 4	2	de 8h	ı à 20 h - 30 mn Max	i <nul></nul>
	BOULEVARD ALEXANDRE III					
		Sous pont SNCF angle bd de la Croisette	3	de 8h	à 20 h - 30 mn Max	i <nul></nul>
		n° 22	2	de 8h	à 20 h - 30 mn Max	i <nul></nul>
		4	3	<nul></nul>		<nul></nul>
	BOULEVARD CARNOT					
	BOCELVARD GARROT	entre le n° 75 et le n° 77	1	de 8h	à 20 h - 30 mn Max	i <nul></nul>
	BOULEVARD D'ALSACE					
		n°2	3	de 8h	à 20 h - 30 mn Maxi	i <nul></nul>
	BOULEVARD DE LA CROISETTE					
		n°82	2	de 8h	à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
	BOULEVARD DE LA FERRAGE					
		n° 27 bis	3	de 8h	à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
	BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE					
		face n° 167	2	de 8h	à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
		n° 99	2	de 8h	à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
		n°155	2	de 8h	à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
		entre le n° 2 et le n° 4	2	de 8h	à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
	BOULEVARD DE LA SOURCE					
		n° 4	2	de 8h	à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
	BOULEVARD DELAUP					
		n°2	2	de 8h	à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
unusii	BOULEVARD DU RIOU					
		face au n° 13 bis	2	de 8h	à 20 h - 30 mn Maxi	contre allée

	face au n° 17 bis	2	de 8h à 20 h - 30 mn Ma	xi contre allée
BOULEVARD EUGENE GAZAGNAIRE				
			de 8h à 20 h - 30 mn Ma	xi <nul></nul>
BOULEVARD EUGENE TRIPET				
	n° 20	2	de 8h à 20 h - 30 mn Ma	xi <nul></nul>
	n° 14	3	de 8h à 20 h - 30 mn Ma	xi
BOULEVARD GENERAL VAUTRIN				
	face au n°13	3	de 8h à 20 h - 30 mn Max	ki <nul></nul>
BOULEVARD LOUIS NEGRIN				
	n°21	2	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul></nul>
	N 2 - 6	5	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul></nul>
	face au n° 2	3	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul></nul>
BOULEVARD MONTFLEURY				
	n°2	3	de 8h à 20 h - 30 mn Max	ci <nul></nul>
	n° 17	1	de 8h à 20 h - 30 mn Max	ci <nul></nul>
PASSAGE FRAGONARD				
	devant Immeuble le fragonnard entrée A	1	de 8h à 20 h - 30 mn Max	i <nul></nul>
PLACE COMMANDANT MARIA				
	face au n° 8	1	de 8h à 20 h - 30 mn Max	i <nul></nul>
	face au n° 5	1	de 8h à 20 h - 30 mn Max	i <nul></nul>
PLACE GAMBETTA				
	coté marché niveau passage Chateaudun	1	de 8h à 20 h - 30 mn Max	i <nul></nul>
	BOULEVARD GENERAL VAUTRIN BOULEVARD LOUIS NEGRIN BOULEVARD MONTFLEURY PASSAGE FRAGONARD PLACE COMMANDANT MARIA	Capitainerie Port du Mouré Rouge - parking BOULEVARD EUGENE TRIPET n° 20 n° 14 BOULEVARD GENERAL VAUTRIN face au n° 13 BOULEVARD LOUIS NEGRIN n° 21 N 2 - 6 face au n° 2 BOULEVARD MONTFLEURY n° 2 n° 17 PASSAGE FRAGONARD devant Immeuble le fragonnard entrée A PLACE COMMANDANT MARIA face au n° 8 face au n° 5 PLACE GAMBETTA coté marché niveau passage	Capitainerie Port du Mouré Rouge - parking	Capitainerie Port du Mouré Rouge - parking BOULEVARD EUGENE TRIPET

Туре	Voie	Section de voie	Nombre plac	es durée autorisée	Observations
		coté marché entre la rue Teisseire et la rue Chabaud	4	de 8h à 20 h - 30 mn Max	i <nul></nul>
		coté marché niveau passage Chateaudun	3	de 8h à 20 h - 30 mn Max	i <nul></nul>
	ROND POINT DUBOYS D'ANGERS				
		n°2	2	de 8h à 20 h - 30 mn Max	i <nul></nul>
	RUE ACHARD				
		n° 1	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	i <nul></nul>
	RUE AURELIENNE				
		n° 6		30 MN MAXI; DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H A 12H ET DE 14H A 18H - LE SAMEDI DE 9H A 12H, LE STATIONNEMENT D'UNE DUREE SUPERIEURE A 30 MN EST INTERDIT - LIBRE AU-DELA	<nul></nul>
	RUE BOUCICAUT				
		n°17	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
	RUE DE LA VERRERIE				
		face au n2	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
		n°10	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
		face au kiosque n°26	1	20 mn Maxi	<nul></nul>
		n°5	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
	RUE DE MIMONT				
		n° 39	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
		n° 40	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
	RUE DE ROQUEBILLIERE				
		N 3		Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à	<nul></nul>

Туре	Voie	Section de voie	Nombre place	es durée autorisée	Observations
				12h et de 14h à 19h	
	RUE DE RUSSIE				
		n° 17	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
	RUE DES SERBES				
		n°11/15	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
	RUE DES SUISSES				
		au droit du n° 16	4	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
	RUE DOCTEUR BALOUX	<			
		face au Marché		Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h +réservé Marché du mardi au dimanche de 4 h à 15h30	<nul></nul>
		n°11		Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul></nul>
		face au n°11 coté Poste		Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul></nul>
		face au n°21		Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul></nul>
	RUE DU BOSQUET				
		n° 5-7	3 (de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
	RUE FELIX FAURE				•
		face au 7 et 9	3 (de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
		face au 23		de 11h à 4h - 30 mn Maxi 7j/7	<nul></nul>
		face au 23		de 11h à 4h - 30 mn Maxi 7j/7	<nul></nul>
	RUE GEORGES				
	CLEMENCEAU				
		n° 34	1 (de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
		n° 50	1 (de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
		n° 83	1 (de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
		face n°1	2 0	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
		22000			

Туре	Voie	Section de voie	Nombre plac	es durée autorisée	Observations
		n°58	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	i <nul></nul>
		n°75	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	i <nul></nul>
	RUE JEAN DE RIOUFFE				
		n° 6	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	(angle Antibes - SE)
	RUE JEAN GRAS				
		n° 17	2	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul></nul>
		n° 2	2	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul></nul>
		n° 38	2	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul></nul>
	RUE JEAN HADDAD SIMON				
	SIMON	n° 5	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
		n° 25	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
	RUE LECERF				
		n° 9-11	4	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
	RUE LEON NOEL				
		n°39	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
	RUE LOUIS BLANC				
		n° 5	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
		entre le n° 8 et le n° 12	4	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
		entre le n°4 et le n°6	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
		n°2	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
	RUE LYCKLAMA				
		face au n°2	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
	RUE MARCO DEL				
	PONTE	N 34	1	Zone bleue 1h maxi du	<nul></nul>
		11 07		Lone blede III IIIaxi dd	-IIul-

Туре	Voie	Section de voie	Nombre place	es durée autorisée	Observations
				lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	
	RUE MARECHAL DES LOGIS JULES FELLEGARA				
		n°12	1	de 8h à 20 h - 30 mn Ma	xi <nul></nul>
	RUE MARECHAL FOCH				
		n°8	1	de 8h à 20 h - 30 mn Ma	xi <nul></nul>
Election.	RUE MARIUS MONTI				XIII ALIBERTA CONTRACTOR
		n° 24	1	de 8h à 20 h - 30 mn Ma	xi <nul></nul>
	RUE MERLE				
		n° 21	1	de 8h à 20 h - 30 mn Ma	xi <nul></nul>
	RUE MOZART				
		n°2	2	24h / 24 h - 7j / 7 - 30 mn Maxi	<nul></nul>
	RUE PASTEUR				
		n°15	2	de 8h à 20 h - 30 mn Max	ki <nul></nul>
	RUE RAPHAEL				
		n° 2	1	de 8h à 20 h - 30 mn Max	ki <nul></nul>
		n°4	1	de 8h à 20 h - 30 mn Max	ki <nul></nul>
	RUE SERGENT BOBILLOT				
		n°2	2	de 8h à 20 h - 30 mn Max	ci <nul></nul>
	RUE TROUBADOUR				
		n° 1	3	de 8h à 20 h - 30 mn Max	ki <nul></nul>
	TRAVERSE BEL-AIR				
		n°2	1	de 8h à 20 h - 30 mn Max	ki <nul></nul>
ace épose inute	Total Nombre de places	273			
	AVENUE ANTHONY DOZOL				

Туре	Voie	Section de voie	Nombre place	es durée autorisée	Observations
		face au n°24	4	15 mn Maxi - Toute l'année / De 7h à 19h / Libre au-delà / amende 35 € enlèvement de véhicules	
	AVENUE BEAUSEJOUR				
		face au n°8	4	2 mn Maxi	BISE ET HOP INSTITUT SAINTE MARIE DE CHAVAGNE
	AVENUE BENEFIAT				_
		n° 8	4	Réservé Cars Scolaires / Période Scolaire / Lundi 7h45-12h; 13h45-17h45 / Mardi 7h45-12h; 13h45-16h15 / Mercre 7h45-9h45 / Jeud 7h45-12h; 13h45-17h45 / Vendre 7h45-12h; 13h45-16h15 / Libre au-delà	
	AVENUE D'ORIENT				
		10	3	2 mn Maxi	BISE ET HOP INSTITUT SAINTE MARIE DE CHAVAGNE
		10	2	2 mn Maxi	BISE ET HOP INSTITUT SAINTE MARIE DE CHAVAGNE
	AVENUE DE GRASSE				
		entre le n° 176		En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h ; 13h15-13h45 ; 16h-18h30 - Libre au-delà et cars scolaires	BISE ET HOP école Jacqueline de Romilly
	AVENUE DE LA BARONNE				
		n°9		11h15-12h45;	BISE ET HOP ECOLE MAURICE ALICE
	AVENUE DE LERINS				
		face n°45 - école Croisette			BISE ET HOP école de la Croisette

Туре	Voie	Section de voie	Nombre plac	es durée autorisée	Observations
				15h30-18h30 - Libre au delà	
	AVENUE DES BROUSSAILLES				
		face au n° 3 école maternelle des Broussailles	5	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h ; 13h15-13h45 ; 16h-18h30 - Libre au-delà	Jacqueline de Romilly
	AVENUE DU PETIT JUAS	3			
		entre le n°5 et le n°11	6	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 - Libre au-delà	BISE ET HOP école E. VIAL
	AVENUE FRANCIS TONNER				
		n° 11	9	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 + cars scolaires - Libre au delà	BISE ET HOP école bocca parc
		n° 6	3	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 + cars scolaires - Libre au delà	BISE ET HOP école bocca parc
	AVENUE JEAN DE LATTRE DE TASSIGNY				
		n° 20		15 mn Maxi - Toute l'année / De 7h à 19h / Libre au-delà / amende 35 € enlèvement de véhicules	BISE ET HOP Crêche des P'tits Mouss
	AVENUE MARECHAL GALLIENI				_
		entre le n° 51 et le n° 53		En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 - Libre au delà	BISE ET HOP école MAURICE ALICE
		n°66		2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30	BISE ET HOP école MAURICE ALICE

Туре	Voie	Section de voie	Nombre place	s durée autorisée	Observations
	AVENUE MAURICE CHEVALIER				
		PARKING BASTIDE ROUGE	2	2 mn maxi	<nul></nul>
	AVENUE MICHEL JOURDAN				
		n° 152		En période scolaire 2 mr maxi - Libre au-delà	BISE ET HOP éco Goscinny
	AVENUE SAINT-LOUIS				
		PARKING ST LOUIS		15 mn Maxi - Toute l'année / De 7h à 19h / Libre au-delà / amende 3 € enlèvement de véhicules	
	BOULEVARD D'OXFORE)			
		face au n°24		En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h00 ; 13h15-13h45 ; 16h00-18h30 - Libre au delà	BISE ET HOP écol Lochabair
		n° 22-24		En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h00 ; 13h15-13h45 ; 16h00-18h30 - Libre au delà	BISE ET HOP écol Lochabair
	BOULEVARD DE LORRAINE				
		n° 20		En période scolaire 15 m Maxi - Libre au delà	n Ecole Juive Canne
	BOULEVARD DU RIOU				
		contre allée n° 73	r	En période scolaire 2 mn naxi ; 7h15-19h ; Libre a delà	BISE ET HOP u écoles MERO - STANISLAS
		n° 22		de 7h à 19h - 15 mn Max libre au delà	BISE ET HOP crêche les genets
	BOULEVARD ETIENNE ASTEGIANO				
		entre le n° 16 et le n° 18		15 mn Maxi - Toute l'année / Du Lundi au /endredi / 8h-9h / 11h-12h / 13h30-14h30 / 16h-18h / Libre au-delà	Crêche des Muriers
	BOULEVARD				

Туре	Voie	Section de voie	Nombre plac	ces durée autorisée	Observations
		Coté Lycée Stanislas (zèbra bus)	4	Réservé Cars Scolaires - Période Scolaire / 7h30-18h30 / VL en dehors de ces périodes	Lycée Stanislas
	BOULEVARD HONORE SOUSTELLE				
		n° 12	2	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 - Libre au-delà	BISE ET HOP école élémentaire Bocca Verrerie
	BOULEVARD LOUIS NEGRIN				
		n° 33	6	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 + cars scolaires - Libre au delà	BISE ET HOP école Bocca Centre
	BOULEVARD VALLOMBROSA				
		entre n°26 et n°32	5	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-19h ; Libre au delà	
	CHEMIN DE L'ECOLE				
		<nul></nul>	3	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 - Libre au-delà	BISE ET HOP école Frayère
	CHEMIN DE LA FRAYERE				
		face au n° 19	5	15 mn Maxi - Toute l'année / Du Lundi au Vendredi / 7h30-9h30 / 11h30-12h30 / 13h15-14h30 / 16h30-18h30 / Libre au-delà	Crêche des Elfes
	COUVERTURE DE LA VOIE FERREE				
		au dessus de la gare SNCF	88	20 mn gratuit / 1€ de 20 mn à 30 mn / 1€ par 15 mn supplémentaires	Gare SNCF
	IMPASSE SOPHORA				
		n° 8		15 mn Maxi - Toute l'année / De 7h à 19h / Libre au-delà / amende 35 € enlèvement de véhicules	BISE ET HOP Crèche la Pastourelle
		Paga	14 of 35		

Туре	Voie	Section de voie	Nombre place	es durée autorisée	Observations
	PLACE DES ORANGE	RS			
		Ecole Méro	2	En période scolaire 2 m maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 - Libre au delà	n BISE ET HOP école Méro
	RUE ALPHONSE LAMARTINE				
		Ecole F. Mistral	5	En période scolaire 2 mr maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 - Libre au delà	BISE ET HOP école F. Mistral
	RUE DE LILLE				
		face au n°9		15 mn Maxi - Toute l'année / De 7h à 19h / Libre au-delà / amende 3 € enlèvement de véhicules	BISE ET HOP crèche l'art de 35 grandir
	RUE DE METZ				
		n° 5		En période scolaire 2 mr maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 - Libre au delà	BISE ET HOP Face Ecole Vagliano
		face n° 9		En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 - Libre au-delà	BISE ET HOP école Miniconi
		n°11	1	En période scolaire 2 mn	BISE ET HOP école
				maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 - Libre au delà	vagliano miniconi
		face au n°4		En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 - Libre au delà	BISE ET HOP face école Miniconi

Туре	Voie	Section de voie	Nombre plac	es durée autorisée	Observations
		n° 24	3	En période scolaire 2 mn maxi - Libre au-delà	BISE ET HOP école Stanislas
		n° 39 (face au n° 24)	2	15 mn Maxi - Période Scolaire / Du Lundi au Vendredi / 7h15-9h / 11h15-11h45 / 12h45-13h45 / 16h15-18h / Libre au delà	Face Ecole Stanislas
	RUE HONORE DE BALZAC				
		école St Exupéry	9	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 - Libre au delà	BISE ET HOP école St Exupéry
	RUE HONORE ESCARRAS				<u> </u>
	LOCALITAG	n° 1	2	15 mn maxi ; 8h à 19h amende 35 € enlèvement de véhicules	BISE ET HOP Crèche Montessori
	RUE LACOUR				
		n° 4	3	15 mn Maxi - Toute l'année sauf mois d'août / Du Lundi au Vendredi / 8h-10h / 11h30-12h15 / 14h-18h / Libre au-delà	crêche les Bambins
	RUE LEON NOEL				
		n° 24	5	5 mn Maxi - Période Scolaire / Du Lundi au Vendredi / 7h45-9h / 11h15-11h45 / 12h45-13h15 / 16h-18h / Libre au-delà	Ecole St Joseph
		n° 11	2	15 mn Maxi - Période Scolaire / Du Lundi au Vendredi / 7h45-9h / 11h15-11h45 / 12h45-13h15 / 16h-18h / Libre au-delà	Ecole St Joseph
	RUE LOUIS BLANC				
		n° 26	1	2min autorisées du lun au sam de 10h à 21h30	Studio 26
	RUE RENE DUNAN				
		entre le n° 13 et le n° 15	6	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 - Libre	BISE ET HOP écoles Mûriers

Туре	Voie	Section de voie	Nombre place	es durée autorisée	Observations		
		au-delà					
		devant le collège des Muriers	3	2 mn maxi	COLLEGE DES MURIERS		
		devant le collège des Muriers	4	2 mn maxi	COLLEGE DES MURIERS		
Place dépose minute mutualisée en arrêt minute		6					
	RUE LEGOFF						
		n°2		Contrôle par disques bleus: 2 mn Maxi Périod Scolaire 7h30-9h/12h-14h/16h- 18h; 30 mn Maxi Périod Scolaire 9h-12h/14h-16h/18h-19l 30 mn Maxi hors Périod Scolaire 7h30-19h; Libr au-delà	de h ; e		
F	RUE LOUIS NOUVEAU						
		n°26		Contrôle par disques bleus: 2 mn Maxi Périoc Scolaire 7h30-9h/12h-14h/16h- 18h; 30 mn Maxi Périod Scolaire 9h-12h/14h-16h/18h-19h 30 mn Maxi hors Période Scolaire 7h30-19h; Libra au-delà	le n ;		
		n°25		Contrôle par disques bleus : 2 mn Maxi Périoc Scolaire 7h30-9h/12h-14h/16h- 18h ; 30 mn Maxi Périod Scolaire 9h-12h/14h-16h/18h-19h 30 mn Maxi hors Période Scolaire 7h30-19h ; Libre au-delà	e n;		

9	Voie	Section de voie	Nombre pla	aces durée autorisée	Observations
	CORMORANS				
		entre le n° 1 et le n° 3	1	7 jours sur 7 - 24h sur 2	24h <nul></nul>
		n° 5	1	7 jours sur 7 - 24h sur 2	24h <nul></nul>
	ALLEE DU CARIMAI				
		devant parcelle AN0072	1	7 jours sur 7 - 24h sur 2	24h <nul></nul>
	AVENUE BEAUSEJOUR				
		n°2	2	7 jours sur 7 - 24h sur 2	24h <nul></nul>
	AVENUE DE GRASSE				
		n°309	1	7 jours sur 7 - 24h sur 2	24h <nul></nul>
		n° 259	1	centre transfusion sanguine	EFS
		n°317-319	1	7 jours sur 7 - 24h sur 2	4h <nul></nul>
	AVENUE DE LA BARONNE				
		n°4	1	7 jours sur 7 - 24h sur 2	4h <nul></nul>
	AVENUE DE MADRID				
		2	<nul></nul>	Oui	<nul></nul>
	AVENUE DE VALLAURIS				
		face au n°1	1	7 jours sur 7 - 24h sur 2 - 30 mn Maxi	4h <nul></nul>
	AVENUE DES ANGLAIS				
		n° 22	1	7 jours sur 7 - 24h sur 2	4h <nul></nul>
		n° 1	1	7 jours sur 7 - 24h sur 2	4h (angle Carnot)
	AVENUE DES MURIERS				
		face au n° 20	1	7 jours sur 7 - 24h sur 2	4h <nul></nul>
	AVENUE DU CAMP LONG				
		entre n° 13 et n° 15	1	7 jours sur 7 - 24h sur 2	4h <nul></nul>
	AVENUE DU PRADO		Control of the Control		
		n° 2	1 18 of 35	7 jours sur 7 - 24h sur 2	4h <nul></nul>

ype	Voie	Section de voie	Nombre plac	es durée autorisée Observations	
	AVENUE DU ROI ALBERT 1ER				
		face au n° 4	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h Jean Marie (Glacie
	AVENUE DU VERT COTEAU				
		n° 2	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h angle Brouse (coté sud)	sailles
	AVENUE FRANCIS TONNER	31 TO 10 Sept. 10 The Control of the			
		N 63	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi</nul>	
		N86	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi</nul>	
		N 123 - 121	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi</nul>	
		n° 215	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h (contre allée)
		N 143	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi</nul>	
		contre allée Mairie Annexe de la Bocca n°21	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul></nul>	
		N 151	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi</nul>	
	AVENUE ISOLA BELLA - ROSELLA HIGHTOWER				
	NOSELLA HIGHTOWER	n° 13	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul></nul>	
		n° 5	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h Intermarché	
	AVENUE JEAN DE LATTRE DE TASSIGNY				
		n°10	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul></nul>	
		n°24	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul></nul>	
		n°7	1	livraisons de 8h à 10h du <nul> lundi au vendredi</nul>	
	AVENUE MARECHAL GALLIENI				
		face au n° 5	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h Glacier Vilfeu	1

Туре	Voie	Section de voie	Nombre place	es durée autorisée	Observations
	AVENUE MARECHAL JUIN				
		face au n°85	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24	4h <nul></nul>
		n° 159	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24	4h Cannes Aquafrais
		n° 32	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24	th <nul></nul>
		122	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24	th Linge Location (5m)
		n° 79	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24	Ih <nul></nul>
		n° 42	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24	Ih <nul></nul>
	AVENUE MAURICE CHEVALIER				
	CHEVALIER	PARKING BASTIDE ROUGE	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24	h <nul></nul>
	AVENUE MICHEL JOURDAN				
		entre le n° 57 et le n° 59	1	de 8h à 20 h - 30 mn Ma	xi <nul></nul>
		face au n° 75 et le n° 77	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24	h <nul></nul>
		n° 121	1 :	8h-20h, 15min max	(parking des Caravelles)
		n° 6	1 :	7 jours sur 7 - 24h sur 24	h <nul></nul>
		n°80	1 (de 8h à 20 h - 30 mn Max	ki <nul></nul>
		n°93	1 :	7 jours sur 7 - 24h sur 24	h <nul></nul>
		face au parking Troncy	1 .	<nul></nul>	<nul></nul>
	AVENUE PRINCE DE GALLES				
		n° 1	1 7	7 jours sur 7 - 24h sur 24	h <nul></nul>
	AVENUE REINE ASTRID				
		n° 8	1 7	7 jours sur 7 - 24h sur 24	h <nul></nul>
	AVENUE SAINT-JEAN				

Туре	Voie	Section de voie	Nombre place	ces durée autorisée	Observations
		n°4	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul></nul>
	AVENUE SAINT-LOUIS				
		n° 39	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul></nul>
Secretaria de la companya de la comp	BOULEVARD CARNOT				
		n° 33	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul></nul>
		entre le n° 111 et le n° 113	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul></nul>
		entre le n° 40 et le n° 42	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul></nul>
		n°73	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul></nul>
		entre le n° 75 et le n° 77	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul></nul>
		n° 54	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul></nul>
		entre le n° 21 et le n° 23	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul></nul>
		entre n° 15 et n° 17	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul></nul>
		entre le n° 32 et le n° 34	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul></nul>
		n° 66	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul></nul>
		entre le n° 55 et le n° 57	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul></nul>
		entre le n° 12 et le n° 14	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul></nul>
		n° 91	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul></nul>
		n° 99	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul></nul>
	BOULEVARD D'ALSACE				
		n° 62	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul></nul>
		n° 29	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul></nul>
		n° 53	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	(Angle Volta -

/pe	Voie	Section de voie	Nombre place	s durée autorisée	Observations
					devant casino)
	BOULEVARD DE LA CROISETTE				
		n° 65 non accessible pendant travaux		7 jours sur 7 - 24h sur 24 - 30 mn Maxi	4h <nul></nul>
		face n° 6-7	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24 - 30 mn Maxi	4h <nul></nul>
		face au n°35 provisoire sur piste cyclable	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24	4h <nul></nul>
		face au n°42 provisoire sur piste cyclable	1 7	7 jours sur 7 - 24h sur 24	4h <nul></nul>
		face au n°45 provisoire sur piste cyclable	1 7	7 jours sur 7 - 24h sur 24	4h <nul></nul>
		face au n°48 provisoire sur piste cyclable	1 7	7 jours sur 7 - 24h sur 24	th <nul></nul>
		face au n°52 provisoire sur piste cyclable	1 7	7 jours sur 7 - 24h sur 24	th <nul></nul>
		face au n°58 provisoire sur piste cyclable	1 7	7 jours sur 7 - 24h sur 24	łh <nul></nul>
		face au n°59 provisoire sur piste cyclable	1 7	iours sur 7 - 24h sur 24	lh <nul></nul>
		face au n°63 provisoire sur piste cyclable	1 7	' jours sur 7 - 24h sur 24	łh <nul></nul>
		face au n°65 provisoire sur piste cyclable	1 7	jours sur 7 - 24h sur 24	lh <nul></nul>
		face au n°73 provisoire sur piste cyclable	1 7	jours sur 7 - 24h sur 24	h <nul></nul>
	BOULEVARD DE LA FERRAGE				
		n° 17		jours sur 7 - 24h sur 24 30 mn Maxi	h <nul></nul>
		n° 19		jours sur 7 - 24h sur 24 30 mn Maxi	h <nul></nul>
	BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE				
	THE OBLIQUE	n° 105	1 7	jours sur 7 - 24h sur 24	h <nul></nul>
		n° 141	1 7	jours sur 7 - 24h sur 24	h <nul></nul>
		n° 75	1 7	jours sur 7 - 24h sur 24	h <nul></nul>

Туре	Voie	Section de voie	Nombre place	es durée autorisée	Observations
		face au n° 19	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24 - 30 mn Maxi	4h <nul></nul>
	BOULEVARD DE LORRAINE				
		n° 30		7 jours sur 7 - 24h sur 24 - 30 mn Maxi	th <nul></nul>
		n° 13		7 jours sur 7 - 24h sur 24 - 30 mn Maxi	lh <nul></nul>
		face au n° 12		7 jours sur 7 - 24h sur 24 - 30 mn Maxi	lh <nul></nul>
	BOULEVARD DU MIDI LOUISE MOREAU				
		face n°30	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24	h <nul></nul>
	BOULEVARD DU MOULIN				
		n° 3	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24	h <nul></nul>
	BOULEVARD DU RIOU				
		n° 17 ter	1 :	7 jours sur 7 - 24h sur 24	h (contre allée)
	BOULEVARD ETIENNE ASTEGIANO				
		Face au n32	1 7	7 jours sur 7 - 24h sur 24	h <nul></nul>
	BOULEVARD GENERAL VAUTRIN				
		n° 15	1 7	7 jours sur 7 - 24h sur 24	h <nul></nul>
		contre allée face au n°27	1 7	7 jours sur 7 - 24h sur 24	h <nul></nul>
	BOULEVARD LOUIS NEGRIN				
		n° 13	1 7	7 jours sur 7 - 24h sur 24	h <nul></nul>
	BOULEVARD MONTFLEURY				
		entre le n° 17 et le n° 19	1 7	7 jours sur 7 - 24h sur 24	h <nul></nul>
		n° 13	1 7	7 jours sur 7 - 24h sur 24	h <nul></nul>
		face au n° 3	1 7	7 jours sur 7 - 24h sur 24	h <nul></nul>
		n° 14	1 7	7 jours sur 7 - 24h sur 24	n <nul></nul>
		0	00 - 505		

Гуре	Voie	Section de voie	Nombre place	s durée autorisée	Observations
		n°5		Livraison 7 jours sur 7 - 24h sur 24h sauf Bibliot le Mardi de 9h30 à 11h0	ous 9h30 à 11h00
	BOULEVARD VALLOMBROSA				
		n° 11	1	7 jours sur 7 - 24h sur 2	4h <nul></nul>
	CHEMIN DU DEVENS				
		n° 13 bis	1	7 jours sur 7 - 24h sur 2	4h <nul></nul>
	IMPASSE SAINT-PAUL				
		n°5	1 7	7 jours sur 7 - 24h sur 2	4h <nul></nul>
	PLACE DE LA GARE				
		face au n°2		7 jours sur 7 - 24h sur 2 30 mn Maxi	4h <nul></nul>
		devant gare SNCF		7 jours sur 7 - 24h sur 2 30 mn Maxi	4h <nul></nul>
		devant gare SNCF	1 7	7 jours sur 7 - 24h sur 2 30 mn Maxi	4h <nul></nul>
	PLACE GAMBETTA				
		n° 3	1 7	7 jours sur 7 - 24h sur 24 30 mn Maxi	4h (coté Alléis)
	QUAI SAINT-PIERRE				
		face au n° 9/10		' jours sur 7 - 24h sur 24 30 mn Maxi	4h <nul></nul>
		face au n° 16/17		' jours sur 7 - 24h sur 24 30 mn Maxi	4h <nul></nul>
	ROND POINT DUBOYS D'ANGERS				
		n° 1	1 7	jours sur 7 - 24h sur 24 30 mn Maxi	4h (angle Amouretti)
		n°2	1 7	' jours sur 7 - 24h sur 24 30 mn Maxi	th <nul></nul>
	RUE ACHARD				
		n° 7	1 7	jours sur 7 - 24h sur 24	th <nul></nul>
	RUE ANDRE CHAUDE		and the public		
		n° 10	1 7	jours sur 7 - 24h sur 24	h GIRY TRAITTEUR

Туре	Voie	Section de voie	Nombre place	es durée autorisée	Observations
		n° 2/4	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24	h <nul></nul>
	RUE COMMANDANT VIDAL				
		face au n° 2	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24 - 30 mn Maxi	h <nul></nul>
		n° 4	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24 - 30 mn Maxi	h <nul></nul>
	RUE D'ALGER				
		n° 2	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24 - 30 mn Maxi	h <nul></nul>
	RUE D'ANTIBES				
		n° 66	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24l - 30 mn Maxi	n <nul></nul>
		n° 49	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24l - 30 mn Maxi	n <nul></nul>
		n° 1	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24l - 30 mn Maxi	n <nul></nul>
		n° 135	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h - 30 mn Maxi	n <nul></nul>
		n° 109		7 jours sur 7 - 24h sur 24h - 30 mn Maxi	n <nul></nul>
		n° 13	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h - 30 mn Maxi	n <nul></nul>
		n° 72		7 jours sur 7 - 24h sur 24h - 30 mn Maxi	n <nul></nul>
		n° 145	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h - 30 mn Maxi	n <nul></nul>
	RUE D'ORAN				
		face au n° 9bis	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h - 30 mn Maxi	n (face rue Alger - place Lamy) Bibliobus le Mercredi de 13h30 à 17h
	RUE DE CANNES				
		Faculter des Métiers	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	ı <nul></nul>
	RUE DE L'ORPHELINAT				
		n° 8	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	(face au n° 5)
	RUE DE LA PRADERIE				

Туре	Voie	Section de voie	Nombre place	ces durée autorisée	Observations
		n° 2	1	7 jours sur 7 - 24h sur 2	4h <nul></nul>
	RUE DE LA VERRERIE				
		n° 4	1	7 jours sur 7 - 24h sur 2 - 30 mn Maxi	4h <nul></nul>
	RUE DE LILLE				
		n° 6	1	7 jours sur 7 - 24h sur 2-	4h <nul></nul>
	RUE DE MIMONT				
		entre le n° 36 et le n° 38	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24	4h <nul></nul>
		n° 28	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24	4h <nul></nul>
		n° 5	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24	4h <nul></nul>
	RUE DE RUSSIE				
	1000000	entre le n° 2 et le n° 4	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24	th Schneider Fleurs
-	RUE DE SUFFREN				
	NOE DE GOTT NEW	n° 2	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24	th <nul></nul>
	RUE DE TURCKHEIM				
		face au n°12	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24	lh <nul></nul>
	RUE DES FRERES PRADIGNAC				
	PHADIGINAC	n°3	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24	lh <nul></nul>
	RUE DES MIMOSAS				
		n° 15	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24 - 30 mn Maxi	h <nul></nul>
	RUE DES SERBES				
		n°11/15	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24 - 30 mn Maxi	h <nul></nul>
	RUE DOCTEUR PIERRE GAZAGNAIRE				
		n°18	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24 - 30 mn Maxi	h <nul></nul>
	RUE DU CHATAIGNIER				
		n° 2	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24	h <nul></nul>
		face au n° 14	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24	h <nul></nul>

Voie	Section de voie	Nombre place	s durée autorisée	Observations
RUE DU ONZE NOVEMBRE				
	n° 1	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24	4h <nul></nul>
RUE DU PORT				
	derrière Radisson	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24 - 30 mn Maxi	4h <nul></nul>
RUE DU QUATORZE JUILLET				
	entre le n° 11 et le n° 13	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24 - 30 mn Maxi	1h <nul></nul>
RUE EMMANUEL SIGNORET				
	n° 3	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24 · 30 mn Maxi	th au droit de l'hôtel coté ouest
RUE FELIX FAURE				
	face au n° 13 - 15	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24 30 mn Maxi	Ih <nul></nul>
	face au n° 5	1 :	7 jours sur 7 - 24h sur 24 30 mn Maxi	łh <nul></nul>
RUE FREDERIC AMOURETTI				
	au droit du théatre			h <nul></nul>
RUE GENERAL FERRIE				
	face au n° 13	1 7	7 jours sur 7 - 24h sur 24 30 mn Maxi	h <nul></nul>
RUE GEORGES CLEMENCEAU				
	n° 24	1 7	' jours sur 7 - 24h sur 24 30 mn Maxi	h <nul></nul>
	n° 8	1 7	' jours sur 7 - 24h sur 24 30 mn Maxi	h <nul></nul>
	n° 36	1 7	jours sur 7 - 24h sur 24 30 mn Maxi	h <nul></nul>
RUE HENRY RUHL				
	n° 6	1 7	jours sur 7 - 24h sur 24 30 mn Maxi	h <nul></nul>
RUE JEAN DAUMAS		menta di providi a più li		
	n°11	1 7	jours sur 7 - 24h sur 24 30 mn Maxi	h 5 m
	RUE DU ONZE NOVEMBRE RUE DU PORT RUE DU QUATORZE JUILLET RUE EMMANUEL SIGNORET RUE FELIX FAURE RUE FREDERIC AMOURETTI RUE GEORGES CLEMENCEAU	RUE DU ONZE NOVEMBRE n° 1 RUE DU PORT derrière Radisson RUE DU QUATORZE JUILLET entre le n° 11 et le n° 13 RUE EMMANUEL SIGNORET n° 3 RUE FELIX FAURE face au n° 13 - 15 face au n° 5 RUE FREDERIC AMOURETTI au droit du théatre RUE GENERAL FERRIE Face au n° 13 RUE GEORGES CLEMENCEAU n° 24 n° 8 RUE HENRY RUHL n° 6 RUE JEAN DAUMAS	RUE DU ONZE NOVEMBRE n° 1 1 RUE DU PORT derrière Radisson 1 RUE DU QUATORZE JUILLET entre le n° 11 et le n° 11 et le n° 13 RUE EMMANUEL SIGNORET n° 3 1 RUE FELIX FAURE face au n° 13 - 1 15 face au n° 13 - 1 RUE FREDERIC AMOURETTI au droit du théatre RUE GENERAL FERRIE face au n° 13 1 7 RUE GEORGES CLEMENCEAU n° 24 1 7 n° 8 1 7 RUE GEORGES CLEMENCEAU n° 36 1 7 RUE HENRY RUHL n° 6 1 7 RUE JEAN DAUMAS	RUE DU ONZE NOVEMBRE n° 1 1 7 jours sur 7 - 24h sur 24 derrière Radisson 1 7 jours sur 7 - 24h sur 24 RUE DU QUATORZE JUILLET entre le n° 11 et le n° 11 et le n° 13 1 7 jours sur 7 - 24h sur 24 - 30 mn Maxi RUE EMMANUEL SIGNORET n° 3 1 7 jours sur 7 - 24h sur 24 - 30 mn Maxi RUE FELIX FAURE face au n° 13 - 1 7 jours sur 7 - 24h sur 24 - 30 mn Maxi face au n° 5 1 7 jours sur 7 - 24h sur 24 - 30 mn Maxi RUE FREDERIC AMOURETTI au droit du théatre 1 7 jours sur 7 - 24h sur 24 - 30 mn Maxi RUE GEORGES CLEMENCEAU n° 24 1 7 jours sur 7 - 24h sur 24 - 30 mn Maxi n° 8 1 7 jours sur 7 - 24h sur 24 - 30 mn Maxi n° 8 1 7 jours sur 7 - 24h sur 24 - 30 mn Maxi RUE GEORGES CLEMENCEAU n° 36 1 7 jours sur 7 - 24h sur 24 - 30 mn Maxi RUE HENRY RUHL n° 6 1 7 jours sur 7 - 24h sur 24 - 30 mn Maxi RUE JEAN DAUMAS

Туре	Voie	Section de voie	Nombre place	es durée autorisée	Observations
	学 原生学 (1984)			- 30 mn Maxi	
	RUE JEAN DE RIOUFFE				
		n° 12	1	7 jours sur 7 - 24h sur 2 - 30 mn Maxi	4h Sander Smids Fleuriste
	RUE JEAN GRAS				
		face au n° 33	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24	4h <nul></nul>
		n° 14	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24	4h <nul></nul>
		n° 6	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24	4h <nul></nul>
	RUE JEAN HADDAD SIMON				
		entre le n° 7 et le n° 9	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24	1h <nul></nul>
	RUE JEAN JAURES				
		n° 25	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24 - 30 mn Maxi	1h <nul></nul>
		n° 5	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24 - 30 mn Maxi	th (au nord du marché Gambetta)
		n° 20	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24 - 30 mn Maxi	Ih Cannes Enchères
		n° 4	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24 - 30 mn Maxi	th <nul></nul>
		n° 26		7 jours sur 7 - 24h sur 24 - 30 mn Maxi	h <nul></nul>
		n° 30		7 jours sur 7 - 24h sur 24 - 30 mn Maxi	h <nul></nul>
		entre le n° 44 et le n° 46		7 jours sur 7 - 24h sur 24 - 30 mn Maxi	h <nul></nul>
		entre le n° 60 et le n° 62		7 jours sur 7 - 24h sur 24 - 30 mn Maxi	h <nul></nul>
	RUE LACOUR				
		n°11	1 :	sauf livraison de 5h à 19h	1
	RUE LATOUR-MAUBOURG				H)
	2.11 GOTTHING DOUNG	n° 7	1 2	7 jours sur 7 - 24h sur 24 30 mn Maxi	h 4 en épi
		face au n° 20 A		7 jours sur 7 - 24h sur 24 30 mn Maxi	h en épi

Туре	Voie	Section de voie	Nombre plac	es durée autorisée	Observations
	RUE LECERF				
		n° 12	1	7 jours sur 7 - 24h sur 2 - 30 mn Maxi	4h <nul></nul>
		n° 18	1	7 jours sur 7 - 24h sur 2 - 30 mn Maxi	4h (face au n° 11)
	RUE LEON NOEL				
		n° 2	1	7 jours sur 7 - 24h sur 2	4h <nul></nul>
		n° 52	1	7 jours sur 7 - 24h sur 2	4h <nul></nul>
	RUE LEOPOLD BUCQUET				
		n° 2	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24	4h <nul></nul>
		n° 1	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24	4h <nul></nul>
	RUE LORD BYRON				
		n° 1	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24	4h (angle Carnot Nord)
		face au n°27	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24	th Place de livraison mutualisé
	RUE LOUIS ARDISSON				
		face au n° 2	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24 - 30 mn Maxi	łh <nul></nul>
	RUE LOUIS BLANC				-
		n° 5	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24 - 30 mn Maxi	lh <nul></nul>
	RUE LOUIS BRAILLE				
		n° 6	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24	h <nul></nul>
	RUE LOUIS BROUCHIEF	3			
		N9	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24	h <nul></nul>
	RUE LOUIS NOUVEAU				
		n° 28	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24	h <nul></nul>
		n° 18	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24	h livraison 15 m hors saison terrasse commerce
		n° 12	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24	h <nul></nul>
	RUE LOUIS PERRISOL				

	Voie	Section de voie	тчопые рас	ces durée autorisée	Observations
		sur rampe qui mêne au musée de la Castre	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24	lh <nul></nul>
	RUE MARCEAU				
		n° 12	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24 - 30 mn Maxi	lh <nul></nul>
		n° 2	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24 - 30 mn Maxi	h <nul></nul>
	RUE MARCELLIN BERTHELOT				
		n°1-3	1	24h/24 - 7j/7	<nul></nul>
	RUE MARCO DEL PONTE				
		N13	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24 - 30 mn Maxi	h <nul></nul>
	RUE MARECHAL DES LOGIS JULES FELLEGARA				
		n° 7	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24	h <nul></nul>
	RUE MARIUS MONTI				
		n°22	1	sauf livraison de 6h à 18h	n <nul></nul>
	RUE MEDECIN-LIEUTENANT BERTRAND LEPINE				
		n°14	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24 - 30 mn Maxi	h <nul></nul>
	RUE MERLE				
		angle Louis Braille	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24	h <nul></nul>
	RUE MICHEL ANGE				
		n°3	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24	n <nul></nul>
		n°6-8	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24l - 30 mn maxi	n <nul></nul>
110	RUE MOLIERE				
		n° 6	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h - 30 mn Maxi	n <nul></nul>
	RUE PASTEUR				
		face au n° 15	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h - 30 mn Maxi	n <nul></nul>

ре	Voie	Section de voie	Nombre place	es durée autorisée	Observations
		n° 2	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	n <nul></nul>
	RUE PHILIBERT DELORME				
		n° 2		Toute l'année sauf dimanche et jours fériés - de 6h à 10h30 et de 12h30 à 14h00 - amende 35 € - enlèvement de véhicules - Libre au-delà	<nul></nul>
	RUE RENE VIGLIENO				
		n° 1	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul></nul>
	RUE REYER				
		n° 12	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul></nul>
	RUE ROUAZE				
		n° 10	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h - 30 mn Maxi	<nul></nul>
	RUE SAINT-HONORE				
		entre le n° 18 et le n° 20	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h - 30 mn Maxi	2 places
		n° 2	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h · 30 mn Maxi	2 places
	RUE SAINT-VINCENT-DE- PAUL				
		face au n°3		sationnement interdit sauf ivraison de 8h30 à 18h30	<nul></nul>
	RUE SERGENT BOBILLOT				
		n°1	1 7	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul></nul>
	RUE VICTOR COUSIN				
		face au n° 4		7 jours sur 7 - 24h sur 24h 30 mn Maxi	<nul></nul>
	TRAVERSE DU PETIT JUAS				
		n° 8	1 7	jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul></nul>

Type	Voie	Section de voie	Nombre plac	es durée autorisée	Observations
en arrêt minute	AVENUE DE CDACCE				
	AVENUE DE GRASSE				
		n° 173	3	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	
		n° 50	4	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	
		face n° 7 à 11	5	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	
		entre n°211 et n°215	2	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	<nul></nul>
		n° 263		livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	<nul></nul>
		entre n° 31 et n° 33		livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	
		entre n°207		livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	<nul></nul>
	AVENUE DE LERINS				
		face aux n° 24/26		livraison de 6h à 10h30 - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 10h30 à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	Bibliobus le Vendredi de 9h à 11h30
		n° 22		livraison de 6h à 10h30 - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 10h30 à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	<nul></nul>
	AVENUE DES TIGNES				
		n°2		livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	<nul></nul>

Туре	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
	AVENUE MARECHAL JUIN				
		n° 66	mn 13l	aison de 7h à 13h - 30 Maxi ; arrêt minute de n à 19h - 30 mn Maxi ; e au delà	
		n°20	mn 13h	aison de 7h à 13h - 30 Maxi ; arrêt minute de n à 19h - 30 mn Maxi ; e au delà	
	AVENUE PIERRE SEMARD				
		Face au n 9	mn 13h	aison de 7h à 13h - 30 Maxi ; arrêt minute de ı à 19h - 30 mn Maxi ; e au delà	
	AVENUE SAINTE-MARGUERITE				
		entre le n° 22 et le n° 24	191	- 13H Livraison 13H - I Arrêt Minute 19H - Stationnement	<nul></nul>
	AVENUE TRISTAN BERNARD				
		n° 10	30 r de 1	aison de 6h à 10h30 - nn Maxi ; arrêt minute 10h30 à 19h - 30 mn ki ; libre au delà	<nul></nul>
	BOULEVARD ALEXANDRE III				
		n° 44	mn 13h	ison de 7h à 13h - 30 Maxi ; arrêt minute de à 19h - 30 mn Maxi ; au delà	
	BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE				
		entre le n° 167 et le n° 169	mn 13h	ison de 7h à 13h - 30 Maxi ; arrêt minute de à 19h - 30 mn Maxi ; au delà	
	BOULEVARD DE LA SOURCE				
		N 10	mn l 13h	ison de 7h à 13h - 30 Maxi ; arrêt minute de à 19h - 30 mn Maxi ; au delà	<nul></nul>
	BOULEVARD DU MIDI	A SECURITION OF THE PARTY OF TH			

Туре	Voie	Section de voie	Nombre plac	es durée autorisée	Observations
	LOUISE MOREAU				
		n° 6	3	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	
	BOULEVARD EUGENE GAZAGNAIRE				
		N 100	2	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	
		N 112	1	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	
		N 146	1	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	
	RUE JEAN HADDAD SIMON				
		n° 19	1	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	<nul></nul>
	RUE LOUIS NOUVEAU				
		n°7	2	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	
		n°20		livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	saison terrasse
	RUE MERLE				
		n° 17		livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	<nul></nul>
		n°1		livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	
	RUE REYER				

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
		n° 7	mn 13h	aison de 7h à 13h - 3 Maxi ; arrêt minute c n à 19h - 30 mn Maxi e au delà	le